

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 4

Artikel: Vigilance du comité de réunion
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plantant là les Vaudois. Est-ce ainsi qu'on fait ! Il n'a pas eu le demi-quart du courage à Davel, et je ne sais pas pourquoi les journaux le blaguent tant ! »

Comme notre syndic ne se souvenait plus de ce qu'il avait lu sur Muret et les autres patriotes Vaudois, il se borna à dire : « Pour ce qui est de Muret et consorts, on en causera plus tard. » « Et bien ! ajouta-t-il, voilà ce que c'est que le centenaire, et puis qu'ils l'ont avancé d'un mois ou deusse, ça ne veut rien dire ; on le fêtera quand même le 24 janvier et une seconde fois le 14 avril s'il faut.

« A la santé de la municipalité ! qu'elle vive ! »

Et tous d'applaudir en pensant qu'à la première vacance au Grand Conseil, le candidat serait tout trouvé en la personne du syndic.

C. T.

Le bon municipal

Air de Roger Bontemps.

Il est des gens vulgaires,
Aux ignobles propos,
Injustes et sévères
Pour les municipaux.
Méditez, hypocrites,
Avant de croire au mal,
Eh ! gai, sur les mérites
Du bon municipal.

Se lever dès l'aurore,
Travailler jusqu'au soir,
Penser, penser encore,
Tout calculer, tout voir ;
Mettre tout à l'étude,
Palais, vigne ou canal,
Eh ! gai, c'est l'habitude
Du bon municipal.

Prodiguer à nos rues
Air et salubrité ;
Aplanir les verrues
D'un sol accidenté ;
Modérer la dépense,
Sauver le capital,
Eh ! gai, c'est la science
Du bon municipal.

Avoir pour seul principe
L'amour du bien public ;
De Georges ou de Philippe
Réprimer le trafic ;
A tous être propice,
Les voir d'un œil égal,
Eh ! gai, c'est la justice
Du bon municipal.

Dire au ciel : qu'il te plaise
De m'ôter ce fardeau
Qui m'accable et qui pèse
Sur mon humble cerveau,
A ma gloire éphémère
Donne un congé final ;
Eh ! gai, c'est la prière
Du bon municipal.

Vous dont la jalousie,
Les plans ambitieux
Rongent l'âme saisie
D'un courroux factieux,
Qui voulez une place
Au fauteuil cantonal,
Eh ! gai, suivez la trace
Du bon municipal.

J. BESANÇON.

Vigilance du comité de réunion. — Les membres de ce comité, formé par les patriotes lausannois, dès le 9 janvier 1798, et qui avait son siège place de la Palud, veillaient à tour de rôle, au local des séances, afin de pouvoir faire appel à leurs collègues au moindre événement. Le nommé B..., qui y passa la nuit du 27 au 28 janvier, reçut tout à coup une lettre du commissaire de guerre français, lui annonçant pour le lendemain l'entrée des troupes françaises. B... envoya immédiatement cette missive au président du comité, M. Wild, à Ouchy.

Le lendemain, 28, les troupes de la Répu-

blique française entraient à Lausanne. C'était un dimanche, par un temps superbe. Ces troupes furent logées chez les particuliers, dans les temples, partout on en fut encombré.

Brune et Cassat. — Quelques jours après l'entrée de Ménard à Lausanne, il fut remplacé dans le commandement de l'armée française par le général Brune.

« Le lendemain de l'arrivée de Brune à Lausanne, dit un contemporain, j'eus l'occasion de le voir, ayant dû me rendre au quartier général avec MM. Cassat, de Lutry, membre de l'assemblée provisoire, et Dubois, dans le but d'obtenir un ordre pour faire restituer les effets du bailli de Buren, qui avaient été arrêtés au Chalet-à-Gobet. A peine le général, tout charmé d'or, fut-il entré dans le salon, qu'il se précipita dans les bras de M. Cassat. Celui-ci était un de ses anciens camarades ; ils avaient étudié ensemble le droit à Paris et y avaient même rédigé, en commun, le *Journal de la Cour et de la ville*.

» Brune était d'une haute taille, d'une figure martiale et sévère. Pendant une demi-heure que nous restâmes dans le salon, il donna deux traits propres à le caractériser. Quelques individus, pour qui les bouleversements ne sont jamais assez prompts, demandèrent audience. Ils venaient solliciter la destitution de certaines autorités qu'ils accusaient d'aristocratie. Le général, sans leur répondre, se tourna vers nous en disant : « Voyez-vous, ces gens-là veulent tout détruire. » Puis il les congédia sans autre explication. Pour expédier l'ordre que nous attendions, il fit appeler son chef d'état-major, le général Suchet, depuis duc d'Albufera. Ce dernier n'était pas encore levé, quoi qu'il fût près de 9 heures. Cependant, il se hâta et ne tarda pas à arriver, mais il n'échappa point à une réprimande que Brune lui fit, en notre présence, en lui reprochant sa paresse en termes sévères. »

Monsu Muret.

Petètrè bin que vo n'ài jamé cognu cé monsu, et portant c'était on bon citoyen ; l'est por cein qu'à Mordze, dè io l'étai bordzai, la Municipalità a décrètà dè l'ài fèrè on monumeint, que sara n'a granta colonda ein pierre dè taille, io y'arà son nom marquà ein grossès lettrès, avouè cé dè dou z'altro bons citoyens que l'ont bin meretà assebin.

Se vo n'ài pas cognu cé monsu Muret, vo z'ein ài pràò oïu dèvezà stàò dzo qu'on met tot sein dessus dèzo po fètà lo centenèro et que delon, que sarà don n'a demèinze dein to lo canton, on va pliantà d'ài z'arbro dè liberta et que ti lè citoyens et mimameint lè fennès et lè z'einfants dèvetront mettrè n'a cocarda verda po allà tsantà àò prèdzo on chaumo coumandà tot espret.

Et lè parardès que sè faront dein ti lè veladzo ! Mè redzoïè dza dè cein vâirè, kà tsi no, cein vâo ètrè rudo galè : y'è vu dzà hiai lo secretèro dè l'abbayì qu'èpussâtavè noutron vilho drapeau que l'est lo syndico que lo vâo portà ; et n'est pas lo tot : lo valet à Marque qu'est dein la cavaleri et lo Jone à l'assesseu qu'a fè se n'ècoula dein lo trein sont zò dègue-nautsi, ne sé io, d'ài z'hailions dè Cent Suisses dè la fèta d'ài Vegnolans et vont sè promenà à tsèvau, ein tèta d'ào cortège per tot lo veladzo, drài dèrrai la fanfara. Et pu, quand n'òureint dèbordèrà lo canon et que pertot on tsantèrà :

Vaudois ! un nouveàu jour se lève ! etc.

àò bin cllia que sè dit :

Que dans ces lieux règne à jamais,
L'amour des lois, la liberté, la paix !

Tonnerre ! y'ein a bin que voudront ètrè d'ào canton dè Vaud cè dzo quie !

Don, po ein reveni à Monsu Muret, se l'ài font on monumeint pè Mordze, font bin ! kà, coumeint vo z'è de c'étai on citoyen que n'avai pas poairè d'ài Bernois et que ne sè laissivè pas martsi su lè z'artets. Avouè Frédéric de la Harpe que fasà d'ài pi et d'ài mans pè Paris po no trèrè dè dèzo la patta dè l'or, avouè Monod et Cart que fasont totès lè z'herbès dè la St-Djan po qu'on n'appartignè perein ài moutsès, Muret est ion dè clliao que sè sont lo mè bailli dè cousins et qu'ont lo mè batailli po no fèrè arrevà à cein que ne sein ora.

Et n'étai pas lo tot : quand lès baillis uront fè lào mallès et que l'uront prài lào beliets po Berne, faillai tot mettrè à novè per tsi no ; s'agessai dè nonmà lè Conseillers, lè dzudzo et tot lo commerço.

Adon, quand lè citoyens que vo z'è de uront prài lo temon dè la barqua n'est ni la vaudaire et ni lo dzoran que lè z'ont épouairi et s'ein sont teri à l'honneu. — Respect po ti leu !

Muret (Jules dè son petit nom) étai don avocat pè Mordze et d'apremi que faillai tot organisà po fèrè martsi d'attaque lo canton, l'al-làvè pràò soveint à Lozana.

On iadzo que l'ài étai zu, l'avai ètà fèrè n'a verià àò théâtre, que sè trovavè pè Marthèrà, que crayo, et va sè mettrè àò partèro ; adon, coumeint la comédie n'avai pas onco coumeinci, Muret avai gardà son bugne su la tèta, kà fasai on bocon frài, et l'étai on pou dolliet.

Y'avai drài dèrrai li n'a vilha dama qu'avai bin septante-cinq et que sè met à mormottà quand ve Muret sè chetá à la plliage dè devant, sein trèrè son bugne, que cein gravavè coumeint ion dè no z'altro quand on va pè lo théâtre et que l'ài a drài devant on n'a dama, avouè dè clliao grands tsapès pliens dè botiets et dè totès sortes d'affèrès !

Adon la vilha, que lo bugne à Muret eimbè-tavè, sè met a derè à sa serveinta qu'étai dè-coutè :

— Sébayi se cé ogre qu'est drài devant no ne va pas felà astout dè perquie ?

Muret, quand l'òut cein, se virè on bocon et fà à la vilhe

— N'aussi pas poairè, madama, lè z'ogres ne medzont què dè la tsai fraitse !

(Historique.)

C. T.

Marguerite l'effeuilleuse.

NOUVELLE VAUDOISE

III

L'oncle Samuel voyait avec grand plaisir la faveur croissante qui entourait sa gentille filleule ; de plus, le sourire singulier avec lequel il accueillait certains bruits circulant déjà dans la contrée au sujet d'un mariage possible entre le vieux Cornaz et sa jolie servante ne contribuait pas à les faire taire.

Sur ces entrefaites, Antoine revint au village après six semaines d'école militaire. Son père, disposé à pardonner les torts de l'enfant prodigue, avait tiré de sa cave quelques bouteilles d'excellent vin du Dézaley, 1834, pour fêter son retour. Il va sans dire qu'on n'avait pas oublié le classique veau gras, seulement ce dernier s'était transformé pour la circonstance en cochon de lait. Marguerite attendait avec curiosité l'arrivée du fils de la maison et n'ignorait pas la mésintelligence qui avait régné entre celui-ci et Abram Cornaz, elle se faisait une joie de la réconciliation qui ne pouvait manquer d'avoir lieu entre le père et le fils. Hélas ! ces beaux préparatifs et ces doux projets furent faits et conçus en pure perte...

Une quinzaine de jours auparavant, Antoine ayant obtenu une permission pour un dimanche entier, s'acheminait joyeusement du côté de la maison paternelle, animé des meilleures intentions du monde. Il se proposait de faire la paix avec son père et comptait lui promettre de changer de conduite à l'avenir. Cette démarche était sincère de sa part, car il sentait bien que ses procédés à l'égard de son père n'étaient pas ceux qu'on devait attendre d'un bon fils et d'un brave garçon. Malheureuse-